



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Remise du Grand Prix National du Paysage et valorisation des lauréats de l'appel à projets Plans de paysage 2022

le 28 novembre 2022

Hôtel de Roquelaure, Paris



Sommaire

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Ouverture | 04 |
| Première table ronde : Plans de paysage : la démarche paysagère comme réponse aux besoins des territoires..... | 06 |
| Projection du film « Cap Fréhel, l'écrin retrouvé » | 07 |
| Deuxième table ronde : Le paysage comme réponse aux défis : défi écologique de la biodiversité, défi climatique de la transition, défi sociétal de la sobriété..... | 08 |
| Discours de la Secrétaire d'État chargée de l'Ecologie..... | 16 |
| Remise du trophée du Grand Prix National du Paysage..... | 19 |



Stéphanie

DUPUY-LYON

Directrice générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous accueillir à l'Hôtel de Roquelaure à l'aune des 30 ans de la Loi paysage pour cet événement dédié précisément au paysage.

L'appel à projets « Plans de paysage » et la remise du Grand Prix National du Paysage visent à valoriser les diverses initiatives et les divers projets qui voient le jour sur les territoires. Ces réalisations démontrent que l'approche paysagère peut être la clé pour des projets de territoires durables, adaptés aux réalités locales et acceptés par les populations concernées.

La matinée débutera avec une table ronde centrée sur l'appel à projets « Plans de paysage ». Depuis son lancement en 2013, le dispositif a vu se concrétiser 150 initiatives. Il est copiloté depuis quelques années avec l'agence ADEME.

La démarche paysagère peut répondre aux objectifs de déploiement des EnR, notamment en termes de transition énergétique et écologique. Ces actions s'inscrivent non seulement dans le contexte de la crise climatique, mais également dans le contexte spécifique post-Covid. L'impact corrélé de ces crises influence les réflexions sur le paysage, qu'il soit forestier, agricole ou urbain.

Cet événement est également une occasion de promouvoir l'outil qu'est le Plan de paysage. Les lauréats sont les meilleurs alliés pour valoriser de bonnes pratiques dans les territoires et font partie de la communauté de travail que le ministère s'évertue à animer. Elle regroupe des collectivités territoriales et des partenaires tels des CAUE, des PNR, des associations et des services déconcentrés de l'État.

La démarche paysagère constitue une excellente méthode de planification d'un territoire et les équipes de la DGALN militent pour qu'elle soit inscrite dans tous les projets du territoire.

Je félicite les 21 lauréats et les assure de notre engagement constant à leur côté. Le Grand Prix National du Paysage fête sa huitième édition cette année. Il sera remis en deuxième partie de matinée par Bérange Couillard, Secrétaire d'État en charge de l'écologie. Ce prix vise à favoriser des démarches paysagères singulières et exemplaires, et récompense des projets d'aménagement territorial dans lesquels les paysagistes concepteurs ont un rôle essentiel.

L'édition 2022 intervient après une interruption de deux ans et a recueilli un nombre de quatorze projets conçus pour répondre aux divers défis écologiques actuels (transition, sobriété, biodiversité).

Je conclus mon intervention en remerciant les équipes de la Sous-direction qualité du cadre de vie pour leur travail, ainsi que Sylvain Allemand et Julien Meyrignac, les deux journalistes qui animeront les tables rondes.

Je vous souhaite une belle matinée !



Stéphanie Dupuy-Lyon, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ouvre la matinée

Première table ronde : Plans de paysage : la démarche paysagère comme réponse aux besoins des territoires

Animée par Sylvain ALLEMAND, *journaliste et essayiste*

Participants : Lauréats de l'appel à projet Plans de paysage 2022 :

Annie LEDUC, Maire d'Hautecour ;

Jérôme END, Président de la Communauté de Communes du Saulnois ;

Aymar RIVALLIN, Président du SCoT et du Pays de Vignoble Nantais;

Nicolas PALOMINO, Urbaniste et paysagiste concepteur sur le Plan de paysage de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

Michel HEINRICH, président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales et Président de la Fédération Nationale des SCoT ;

Emmanuel FRANCO, président du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

La première table ronde n'a pas fait l'objet d'une publication écrite. Vous retrouverez les échanges sur les plans de paysages dans la vidéo de l'évènement sur le site :

objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr

ou directement ici :

<https://www.dailymotion.com/video/x8ia9kd>

Projection du film « Cap Fréhel, l'écrin retrouvé »

Écrit par Christian ROCHE et produit par le MTECT et Grand Angle

Cette vidéo présente le projet de valorisation et restauration du Cap Fréhel, porté par le paysagiste concepteur Alain Freytet et par le Conservatoire du littoral, projet lauréat du Grand Prix National du Paysage 2022. Elle est visionnable sur le site :

objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr

ou directement ici :

<https://www.dailymotion.com/video/x8fvvvc>

Deuxième table ronde : Le paysage comme réponse aux défis : défi écologique de la biodiversité, défi climatique de la transition, défi sociétal de la sobriété

Animée par Julien MEYRIGNAC, rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*

Participants

Jacqueline OSTY, lauréate du Grand Prix National du Paysage en 2018, lauréate du Grand Prix de l'Urbanisme en 2020, et présidente du jury du Grand Prix National du Paysage 2022 ;

Alain FREYTET, paysagiste concepteur, lauréat du Grand Prix National du Paysage 2022 ;

Odile MARCEL, présidente du collectif des paysages de l'après-pétrole, docteur d'Etat en philosophie et professeur honoraire de l'Université Lyon III ;

René LALEMENT, directeur adjoint de l'appui aux stratégies pour la biodiversité à l'Office français de la biodiversité.

Julien MEYRIGNAC

Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui en tant que partenaire du ministère pour le Grand Prix National du Paysage. La thématique de cette seconde table ronde est « Le paysage comme réponse aux défis ». Il s'agit bien de plusieurs défis puisque nous parlons de défi écologique : la biodiversité, de défi climatique : la transition et de défi sociétal : la sobriété.

J'accueille Jacqueline OSTY paysagiste, lauréate du Grand Prix National du Paysage en 2018 et du Grand Prix de l'Urbanisme en 2020, présidente du jury du Grand Prix National du Paysage 2022, Odile MARCEL, docteur d'Etat en philosophie et professeur honoraire de l'Université Lyon III, présidente du collectif Paysages de l'après-pétrole,

membre du jury du Grand Prix National du Paysage 2022, René LALEMENT, ingénieur, directeur adjoint de l'appui aux stratégies pour la biodiversité à l'Office français de la biodiversité, membre du jury du Grand Prix National du Paysage 2022 et Alain FREYTET, paysagiste concepteur, lauréat du Grand Prix National du Paysage 2022.

Je vous propose de structurer nos échanges en trois parties : un premier temps dédié aux apports de l'analyse paysagère dans la conservation de la biodiversité et la transition écologique, un deuxième temps consacré à la manière dont les plans de paysage contribuent à la transition territoriale, environnementale et urbaine, et un troisième temps dédié à la pratique du paysage, aux questions adressées aux paysagistes et à leurs responsabilités.

1) Apports de l'analyse paysagère face aux enjeux de la biodiversité et de la transition bioéconomique et sociale

Jacqueline OSTY

L'analyse paysagère permet la compréhension et la mise en évidence de la transversalité du territoire et la perpétuelle évolution des structures primaires (géographie, géologie, hydrographie, structures végétales). Le paysage est le fruit de l'occupation humaine et collective. Les sols peuvent nous guider vers d'autres modes d'organisation des lieux habités, des paysages urbains et agricoles ainsi que vers d'autres conceptions urbaines alternatives, cohérentes, qui commencent par les espaces ouverts. Le changement climatique nous amène à penser différemment l'aménagement desdits espaces ouverts. J'estime que l'aménagement du paysage doit être préalable à tout aménagement du territoire.

Le paysage relève du sensible et du culturel, c'est une alchimie qui englobe tout un ensemble de données techniques, sensibles, humaines. Le paysage a une dimension mentale et culturelle qui se traduit dans la manière de le regarder et de se l'approprier. Il est nécessaire de le préserver et le retrouver dans notre environnement quotidien.

Julien MEYRIGNAC

Alain Freytet, vous évoquez souvent les deux dimensions qui guident votre pratique professionnelle et votre analyse : la dimension d'éveil à l'harmonie, à la beauté et la notion de partage, que ce soit avec les maîtres d'ouvrage, les élus, la population ou avec d'autres disciplines.

Alain FREYTET

La clé est de prendre le temps d'aller sur le terrain avec toutes les personnes concernées par le projet. Les choses deviennent plus claires en étant sur place ensemble, en marchant en paysage. La parole y est égale et certains osent la prendre dehors. Partager l'harmonie et la beauté des lieux crée une sorte de socle collectif sur lequel le projet peut se construire. Parfois les paysages sont bouleversés et le croquis permet de faire ressortir ces perturbations et de don-

ner envie par des images esquissées sur les lieux d'aller vers le projet, vers un futur désirable.

Julien MEYRIGNAC

Odile Marcel, vous dites regretter le manque de visibilité de l'approche sensible dans la démarche paysagère. Pourtant elle est porteuse des solutions heureuses aux défis de l'époque. Vous parlez même de plafond de verre la concernant pour traduire le peu de compréhension et de renommée que suscitent les démarches paysagères auprès du grand public.

Odile MARCEL

Il est vrai que les exemples réussis de la précédente table ronde infirment cette vision. Mais c'est une heureuse exception, puisque la société doit encore faire un énorme travail sur elle-même pour parvenir à changer nos façons d'être, de sentir, de communiquer et pour aller vers des façons d'exister plus durables. Les paysagistes sont des personnes proches de leurs sensations « existentielles », ces sensations qui remontent à l'enfance, où l'on se sent en continuité avec l'espace, avec le monde ambiant, et capable d'intuitions radicales pour le réinventer. Il faudrait parvenir à raviver ces appropriations fondatrices dans le reste de la population pour pouvoir amorcer le changement, sentir notre proximité avec le vivant, notre implication symbiotique dans le devenir du monde. Le témoignage du film « *Cap Fréhel, l'écrin retrouvé* » et les diverses interventions de ce matin prouvent que les bases ont été posées. On a les fondations, il reste à bâtir l'édifice. Malheureusement, la France est en retard sur le sujet, mais j'espère qu'elle se mobilisera et qu'elle visera l'excellence dans ce domaine.

Julien MEYRIGNAC

René Lalement, vous évoquez les trois finalités inscrites dans la stratégie nationale pour la biodiversité : réduire la pression, restaurer les écosystèmes et réparer les liens homme-nature. Vous affirmez qu'il faut agir sur les facteurs indirects du déclin de la biodiversité et que cela passe par des transformations et des transformateurs – ce qu'évoquait également Odile Marcel. Est-ce cela l'essence du rôle du paysagiste ?

René LALEMENT

Je pense, en effet, que les paysagistes ont un rôle dans ces transformations. Les évaluations par l'IPBES des écosystèmes et services écosystémiques au niveau mondial montrent que des changements paramétriques ne suffisent pas pour enrayer le déclin de la biodiversité. Il faut enclencher des changements transformateurs qui opèrent sur des systèmes : non seulement nos systèmes de production, de consommation, nos façons de vivre et d'habiter, mais aussi nos représentations et nos valeurs.

C'est pourquoi l'une des finalités de la 3e stratégie nationale pour la biodiversité est de réparer les liens homme-nature. Or, « nature » est un terme qui trahit l'objectivation d'une entité externe à l'humanité, objectivation renforcée par les sciences de la nature qui classifient le vivant en espèces (espèces exploitables, espèces nuisibles, etc.). Le côté émotionnel de la perception du monde vivant dont nous faisons partie se perd dans cette approche rationnelle. Or, notre société dévalorise l'émotion comme justification de ses valeurs. Nous pouvons donc détruire les choses vivantes, la société l'accepte, sauf pour quelques espèces emblématiques que nous consentons à protéger.

L'approche paysagère permet de conjuguer raison et émotion. Un paysage parle, il raconte une histoire, une histoire de transformations biophysiques apportées par le climat, par les dynamiques des écosystèmes et par les activités humaines. Ce regard permet de s'éloigner d'une objectivation purement rationnelle et de saisir d'emblée un socio-écosystème. C'est à ce niveau que les transformations doivent être pensées

II) Comment les projets paysagers contribuent-ils à la transition territoriale, environnementale et urbaine ?

Julien MEYRIGNAC

Quelles sont les clés de cet apport divisé entre le sensible, immatériel et le concret, matériel ?

Jacqueline OSTY

La sensibilité est essentielle. Le regard que

l'on porte sur le paysage est un levier pour la mise en place de la préservation du paysage.

La prise de conscience concernant les énergies et la préservation des ressources amène les paysagistes à concevoir le projet urbain différemment. Il s'agit de fabriquer un socle vivant et fertile – le sol – pour permettre ensuite d'accueillir la nature dans la ville. En amont de cette préparation du socle, il faut gérer les eaux, étape incontournable pour mieux gérer les terres. Un sol fertile amènera la qualité de vie dans la ville.

La biodiversité fabrique du paysage et ce dernier fabrique la biodiversité. Il faut donner de la place au vide qui permet des continuités écologiques et des mobilités.

Julien MEYRIGNAC

Alain Freytet, pouvez-vous détailler votre démarche particulière de conception à travers les croquis ? Quel est le rôle du schéma d'intention paysagère ?

Alain FREYTET

Il existe une multiplicité de regards – et donc d'intentions – sur un territoire. Chaque spécialiste apporte son expertise. C'est souvent au paysagiste de rassembler ces intentions dispersées dans un seul et même document, un document fédérateur, clair et simple, qui fait valoir la qualité et la beauté du paysage d'aujourd'hui et de demain. Le schéma d'intentions paysagères est l'un des outils qui permet de le faire. Il a été forgé au sein de mes projets pour le Conservatoire du littoral. Il devient alors le socle du projet, au profit de l'expérience sensible qu'est le paysage pour les habitants et les promeneurs. Les sites concernés doivent devenir des sources d'inspiration, voire de mobilisation. Il faut aider ceux qui parcourent ces paysages à retrouver ce regard d'enfant dont parlait Odile, comprendre que l'on fait partie de la nature et qu'il faut la protéger.

Julien MEYRIGNAC

Vous dites : « le résultat compte beaucoup. » Vous êtes un faiseur. Chaque projet ne devrait-il pas développer sa propre exemplarité ?

Alain FREYTET

Chaque site amène son projet. Le fait de partager, à travers des discussions au quotidien, conduit naturellement vers des solutions de sobriété. C'est une préoccupation que je rencontre souvent dans les lieux de grande ruralité, notamment à cause du manque de moyens. Cette sobriété financière devient un atout. Elle demande des solutions appropriées et adaptées qui offrent souvent force et simplicité aux lieux et aux sites. Le projet du Cap Fréhel en est la parfaite illustration. Des principes de sobriété y ont été adoptés : pas de plantation, pas d'arrosage, pas de plantation, un équilibre déblais/remblais, pas de mobilier urbain, une renaturation spontanée, un mobilier discret pour inviter les promeneurs à respecter une nature fragile. Bien loin de contraindre le projet au misérabilisme, il permet au site lui-même de se révéler dans toute sa force et sa puissance. Plus de moins et moins de plus.

Julien MEYRIGNAC

Odile Marcel, le nom même de votre association évoque l'inscription dans le temps, la durée, l'accompagnement et la transformation. Le paysage aussi s'inscrit dans le temps long, comme l'évoquait Alain Freytet. Comment voyez-vous cet apport du projet paysager dans la participation aux transitions environnementales ?

Odile MARCEL

Le but est d'aller plus vite et plus loin. L'intérêt de la démarche paysagère réside dans le partage. Il faut que la solution soit fédératrice. Cela répond à notre besoin atavique de communauté et de partage. Il faut exploiter cette caractéristique des humains et leur capacité de travailler ensemble. Pour aller de l'ère du pétrole à celle de l'après-pétrole, le paysage sera un levier et aussi le corps du sujet. Habiter un monde durable et revitalisé, cela donne confiance et envie

Julien MEYRIGNAC

La charte est l'objet d'une annexe dans le rapport de Régis Ambroise.

René Lalement, vous évoquez beaucoup la question des échelles des projets de paysage. Vous dites qu'il s'agit souvent d'une

échelle de reconnexion d'un territoire à un réseau spatial, écologique. Pouvez-vous nous expliquer comment les projets de paysage peuvent œuvrer en faveur de la conservation et du développement de la biodiversité ?

René LALEMENT

La seconde finalité de la SNB est la restauration de la biodiversité. L'intervention paysagère peut contribuer à cette finalité. Deux échelles servent à placer des points de contrôle pour vérifier que l'on respecte le principe « zéro perte nette de biodiversité » : l'échelle du projet et l'échelle de la planification. L'intervention paysagère se situe à une échelle intermédiaire, qui permet une reconnexion du territoire sur trois dimensions.

La première, que vous citez, est la dimension spatiale des réseaux écologiques. Elle concerne les diverses trames (la trame verte et bleue, trame sombre pour la vie nocturne, la trame brune pour la vie dans les sols, la trame aérienne pour les espèces volantes, etc.) et inclut la problématique de la diversité de l'habitat puisque la simplification des paysages est un facteur d'érosion de la biodiversité.

La reconnexion s'effectue également dans une dimension temporelle de dynamique des écosystèmes. Elle intervient notamment lorsqu'on fait des projets de restauration par régénération naturelle. Alain Freytet parle de faire moins pour faire mieux, de laisser faire la nature. C'est l'absence de la reconnexion au le temps, à la durée.

La troisième dimension est sociale, c'est la reconnexion aux populations. La précédente appellation du ministère (« de la transition écologique et solidaire ») illustre parfaitement cette dimension, la solidarité. Nous savons que les transformations seront difficiles pour notre société, nous n'avons donc pas le droit de maintenir ni de créer des inégalités supplémentaires.

Julien MEYRIGNAC

Le projet paysage représente-t-il un facteur de sobriété heureuse selon vous ?

Alain FREYTET

C'est notre conclusion, après avoir travaillé pendant 25 ans avec le Conservatoire du littoral sur

différents grands sites. La sobriété est en effet heureuse. Lorsque les visiteurs viennent découvrir ces paysages d'exception, ils souhaitent retrouver une relation au littoral et à la mer, ils ne se déplacent pas pour voir un aménagement ou l'œuvre d'un artiste, ils viennent voir un site.

Jacqueline OSTY

Dans nos missions, nous sommes confrontés à une diversité de paysages qu'il faut savoir mettre en valeur, tout en restant modestes dans notre intervention. Parfois, certains paysages sont d'une grande banalité, notamment ceux en périphérie des villes. Il serait tentant de les remodeler. Néanmoins, il faut savoir rester dans la sobriété. Dans ces cas, la sobriété consiste à retrouver l'essentiel, même dans un milieu urbain d'où le paysage a disparu.

III) Comment envisager une plus grande diffusion de l'approche et la pratique paysagère ?

Julien MEYRIGNAC

Odile Marcel, comment envisagez-vous, en votre qualité de philosophe, la notion de responsabilité appliquée aux paysagistes ?

Odile MARCEL

Comme l'a dit Bertrand Folléa, le paysage est comme la philosophie de l'urbanisme. La responsabilité du paysagiste est de redonner une forme, une visibilité et un caractère social à des espaces chaotiques, c'est donc un art de faire dont la responsabilité sociale est considérable. Nous devons aujourd'hui préparer l'ère d'après-pétrole, un temps qui sera essentiellement paysager, avec ses espaces du bien-vivre.

L'exigence de paysage est une attente politique et sociale, celle d'un idéal et d'un art de vivre dont nos sociétés sont capables. Pour exercer nos responsabilités, notre association (PAP) a présenté avec 6 partenaires institutionnels qui représentent les acteurs du paysage en France, un Appel au bon gouvernement de la transition écologique et solidaire, en posant que le

paysage en est à la fois le but et le levier. Nous avons également écrit aux députés, ce qui a probablement inspiré un amendement à la loi relative à l'accélération des énergies.

Toutes ces actions sont nécessaires puisqu'il faut intervenir à toutes sortes de niveaux pour opérer le changement culturel indispensable pour assurer ce tournant de nos sociétés.

L'approche artistique que représente le paysage comble nos besoins, en tant qu'êtres vivants, de paix et d'ordre.

Julien MEYRIGNAC

René Lalement, vous avez affirmé que les paysagistes sont, à la fois, des animateurs de démarches et des porteurs de solutions écosystémiques. La responsabilité d'un paysagiste est donc à la fois celle d'un coordonnateur et d'un messenger ?

René LALEMENT

En effet. Nous avons besoin de paysagistes comme porteurs de solutions afin de réduire les pressions que nous subissons : artificialisation, changement climatique, pollution. C'est la première finalité de la SNB. Mais il ne s'agit pas seulement de verdir ou de recarbone les écosystèmes en plantant. L'enjeu est d'avoir des écosystèmes fonctionnels. Les paysagistes peuvent être promoteurs de cette vision, par exemple à travers les plans de paysage, mais aussi dans l'élaboration des documents de gestion d'espaces protégés comme les chartes des parcs naturels régionaux ou nationaux ou encore des atlas de la biodiversité communale. Ce sont des occasions pour faire dialoguer les paysagistes avec des naturalistes, des écologues, etc. Pour reprendre les termes du philosophe Baptiste Morizot : les paysagistes peuvent être des diplomates pour traduire le langage du vivant et pour négocier avec les autres vivants notre manière d'habiter la planète.

Julien MEYRIGNAC

Jacqueline Osty, comment appréhendez-vous cette question de la responsabilité à titre personnel et dans votre métier d'enseignante ?

Jacqueline OSTY

Avant, le paysagiste se contentait simplement de faire des espaces verts. Aujourd'hui, il s'agit d'une véritable alchimie, puisque le paysagiste travaille avec d'autres experts, tout en ayant une approche artistique et prenant en compte la culture du lieu, son histoire, ses habitants, l'aspect social.

Il existe une réelle pénurie de paysagistes. Malgré les cinq écoles dédiées, seuls 150 paysagistes sont formés tous les ans, soit dix fois moins que d'architectes. Il faudrait plus d'écoles et plus de moyens, puisqu'il existe un vrai besoin pour ce métier.

Julien MEYRIGNAC

Alain Freytet, vous avez affirmé que la grande responsabilité du paysagiste réside dans le fait que c'est un des rares concepteurs à pouvoir associer une vision philosophique, abstraite, à l'aspect pragmatique de la réalisation d'un projet. Cette transmutation alchimique s'opère dans la concertation et l'échange. La responsabilité du paysagiste consiste donc à aligner les intentions dans le partage et à les réaliser ensuite ?

Alain FREYTET

L'une des responsabilités du paysagiste consiste à mettre les gens en mode paysage, dans une relation sensible avec un espace, avec la nature. Cette relation est longue à construire. Moi-même, en début de ma carrière, je ne voyais les projets qu'à travers leur utilité immédiate, qu'à travers le programme et j'ignorais le monde sensible et la nature qui les entourait. Il faut voir beau, pour voir grand, pour enfin voir le projet.

Je ne suis pas à la recherche de paysagistes, puisque je n'ai pas d'agence. Je travaille souvent avec d'autres paysagistes dans une relation horizontale et non hiérarchique. Cet exercice du métier me permet d'être vraiment présent à toutes les étapes du projet toutes plus passionnante et indispensables les unes que les autres. Lors de la reconnaissance et de l'analyse paysager, je me déplace sur le terrain et j'y reste le plus longtemps possible pour en découvrir les ambiances, recueillir les avis et sentiments des habitants, de leur maire. Je suis présent lors

de l'émergence collective des intentions et du sens. Je suis présent sur le chantier, où la relation directe avec les gens qui travaille la matière du paysage fait passer de l'idée à l'aménagement ou au « désaménagement ». A la fin des travaux, il reste souvent un travail de médiation pour raconter avec sobriété et sans panneau l'intimité du paysage. Il incombe au paysagiste la responsabilité de faire valoir ce processus et ce travail bien souvent peu visible. La simplicité de ces projets en fait également la fragilité. Sur le projet de restauration de la Pointe des Poulains, réalisé à Belle-Île, quelques années après la fin des travaux, le gestionnaire a décidé d'installer des panneaux pour montrer l'avant-après. Il a complètement occulté l'émotion des visiteurs en voulant être trop didactique. L'édition du « carnet de mission » sur le projet du phare du cap Fréhel tente de raconter le dessous des cartes. Il détaille l'incroyable travail qu'il faut réaliser pour ne pas montrer qu'il y a eu tout ce travail.

Odile MARCEL

Je tiens à préciser qu'un long travail doit s'accomplir entre le moment où le plan de paysage est dressé et le moment où le territoire trouve sa forme durable. Ce travail nécessite une pérennité de conseils, d'actions et des partenaires, afin que le plan puisse vraiment aboutir à une transformation du territoire.

Julien MEYRIGNAC

Je vous remercie pour vos contributions et j'invite le public à échanger avec les invités.

Jean-Pierre THIBAUT, Vice-président du collectif PAP

Je vous remercie pour ces beaux témoignages et pour les magnifiques interventions pendant les deux tables rondes. Nous sommes tous, ici présents, convaincus de la justesse des propos que nous venons d'entendre. Mais combien de personnes en dehors de cette salle le sont ?

Par ailleurs, Jacqueline Osty l'a bien souligné : nous manquons de paysagistes, mais également d'aménageurs capables de mener une approche paysagère. Il est bien là, le plafond de verre. Nous avons besoin de moyens et nous

avons besoin de compétences pour vulgariser l'importance du plan de paysage et pour en faire une étape incontournable dans les projets d'aménagement.

Anne-Sylvie BRUEL, Paysagiste concepteur

Il faut, certes, former plus de paysagistes, mais également sortir de la sphère corporatiste. Nous sommes plusieurs paysagistes à enseigner dans des écoles d'architecture et nous pouvons donc contribuer à créer une nouvelle attitude vis-à-vis du paysage et de la biodiversité, notamment en y amenant la notion de plaisir. Aujourd'hui, la transition écologique et énergétique est perçue comme une punition. J'estime que le rôle des paysagistes est de fabriquer des cadres de vie et des paysages pour le plaisir. Pour opérer le changement de mentalités, il faudrait organiser des visites dans des écoles primaires, dans des collèges et des lycées afin de sensibiliser les enfants.

Jacqueline OSTY

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question de corporation. Il faudrait simplement former les étudiants en écoles d'architecture au paysage. La culture du vivant est propre aux écoles paysagistes, elle est moins présente dans les écoles d'architecture.

Camille ZVENIGORODSKY, Directrice de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Je tiens à préciser que nous avons de plus en plus de formations qui commencent à s'hybrider. C'est une volonté des écoles elles-mêmes, ainsi que des ministères. Quatre écoles nationales supérieures de paysage proposent un diplôme d'État de paysagiste, l'Institut Agro Rennes-Angers forme des ingénieurs du paysage. Ce sont certes des formations de petits calibres (150 personnes formées par an), mais elles reçoivent de plus en plus de demandes.

Aujourd'hui, il est difficile de trouver de jeunes diplômés pour travailler en agence. Parfois, même des appels à candidatures pour des appels d'offres restent sans postulants. Je suis néanmoins optimiste, puisque beaucoup de nos jeunes diplômés s'orientent vers la maîtrise

d'ouvrage. La présence accrue d'architectes et de paysagistes dans la maîtrise d'ouvrage contribuera à une meilleure compréhension de la commande paysage. Ce sont des métiers multi-, trans- et interdisciplinaires, particulièrement adaptées à affronter les défis des prochaines années. Je vous remercie pour ce Grand prix et cette matinée passionnante.

Alain FREYTET

Je tiens à rappeler que, même si une collectivité n'a pas les moyens pour payer les services d'un paysagiste, il existe des assistances à maîtrise d'ouvrage qui permettent de fidéliser à des coûts moindres la participation d'un paysagiste dans les projets.

Françoise DE ROFFIGNAC, Vice-présidente du SMIDDEST, lauréate

Mon territoire se situe essentiellement en zone rurale. Les échanges autour des deux tables rondes donnent parfois l'impression d'une vision très urbaine de la nature.

L'accompagnement que les ministères peuvent mettre à disposition est important, car les petites collectivités n'ont pas de moyens financiers, surtout parce que les changements durables requièrent un travail de longue haleine.

Anne-Lise DEMEULENAERE, Paysagiste, chargée de mission à la DREAL Hauts-de-France

Paysagiste est un métier passionnant. Faire partie des services publics à l'échelle de l'État, collaborer avec les autres porteurs de politiques publiques, travailler avec les habitants sur des projets de paysage, se servir des outils que le ministère met à disposition (atlas paysages, observatoires photographiques de paysage, plan de paysages transition énergétique) est une expérience unique et enrichissante.

J'ai eu l'occasion de travailler sur des projets très complexes où les paysagistes sont très demandés sur la partie méthodologie, mais également sur la partie accompagnement. Les habitants sont à chaque fois extrêmement contents d'avoir une personne sur qui compter. Une relation de confiance s'installe, progressivement.

Dominique LARROUY, Architecte urbaniste, Direction de la Transition écologique

Je souhaite interroger les lauréats : comment doit-on gérer les projets où la transition énergétique et écologique s'impose dans le paysage ? Je pense notamment aux éoliennes.

Odile MARCEL

Lorsqu'un paysagiste est coopté pour un projet, sa réflexion sur la configuration d'un territoire prend en compte les attentes des habitants et

les ressources locales. Les aménagements qui en résultent sont adaptés et visuellement agréables.

Jacqueline OSTY

La transition amenée par le changement climatique ne doit pas être perçue comme une punition.

Julien MEYRIGNAC

Je vous remercie à tous pour ces échanges et je cède la parole à la Secrétaire d'État.



Les intervenants échantent sur le paysage comme réponse aux défis écologique, climatique et sociétal

Discours de la Secrétaire d'État chargée de l'Ecologie

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'État chargée de l'Ecologie

Bonjour à toutes et à tous,

Chère Agnès Vince, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur Heinrich, Mesdames et Messieurs,

Je suis ravie d'être parmi vous pour la remise du Grand Prix National du Paysage. Je félicite l'ensemble des participants et des lauréats, Alain Freytet et le Conservatoire du littoral, représenté justement par Agnès Vince.

Je tiens à remercier les 21 lauréats pour leurs projets sérieux et créatifs. Cette matinée a permis de mettre en lumière de nombreux projets vertueux et exemplaires.

Pendant de nombreuses années, le concept de paysage en France a été réduit à la notion de décor ou à certains types de paysages dits « spectaculaires », ou encore « remarquables ». Les paysages du quotidien ont été souvent ignorés alors que nos concitoyens y vivent et y travaillent. Une prise de conscience progressive se fait en faveur d'une approche plus moderne de la notion du paysage.

Le ministère et moi-même accordons beaucoup d'importance à la démarche paysagère. Son approche transversale alliant connaissance des territoires dans toutes leurs composantes est un atout pour répondre aux conséquences du changement climatique.

Le paysage est un levier de mobilisation particulièrement fort puisqu'il fait appel à l'intime et au sensible. Il éveille en chacun de nous une appréciation personnelle de l'espace qui nous entoure. Il est aussi une clé de lecture du fonctionnement et des dysfonctionnements de nos territoires.

Nous avons parfois, au gré de l'expansion urbaine et des contraintes financières, oublié que la beauté doit être un critère fondamental dans

notre gestion des paysages. Je m'émerveille régulièrement devant les paysages boisés de ma circonscription, mais je m'interroge parfois lorsque je constate qu'ils sont dénaturés par certains aménagements. Tous nos concitoyens partagent ces réflexions et sont heurtés de constater que l'esthétisme n'est pas assez considéré.

Je me félicite que l'ensemble des élus présents ait intégré cette démarche sensible, démocratique et partenariale dans leurs projets de territoire. Le ministère s'est d'ailleurs engagé dans un programme ambitieux de formation des élus aux paysages, avec le concours de la Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et de l'association des maires de France. Cette convention tripartite sera signée en début d'année prochaine.

En complément de la démarche paysagère, le ministère développe des outils de connaissance comme les atlas des paysages et les observatoires photographiques des paysages. Les élus peuvent faire appel à ces ressources pour construire des projets de territoires cohérents et adaptés. L'ONF, par exemple, a mis en place des observatoires photographiques des paysages pour évaluer l'impact du changement climatique sur les forêts. Ce sont des initiatives de ce type que nous devons promouvoir et également soutenir.

Ce prix est accompagné d'un appel à projets « Plans de paysage » qui a su mobiliser de nombreux acteurs. Les 15 lauréats du volet généraliste et les six lauréats du volet transition énergétique et écologique ont tous présenté des projets novateurs, à même de transformer nos paysages et nos territoires. Ils reflètent les aspirations de nos concitoyens dans cette période de transition.

Notre pays évolue vers une société soucieuse de la préservation de ses paysages et de ses

ressources. Nous avons besoin d'aller vers plus de sobriété dans tous les domaines. Je suis la première à la défendre dans le domaine de l'économie circulaire et dans nos modes de consommation. Il est donc cohérent que nous continuions à la valoriser sur cette question du paysage.

Cette remise de prix est une opportunité pour moi de saluer le travail remarquable mené par le réseau des Grands Sites de France. La publication récente d'un rapport portant sur leurs politiques démontre le succès de leurs démarches, qui reposent en grande partie sur l'engagement des élus locaux. De nombreuses recommandations ont été faites portant sur la communication, la professionnalisation, la procédure et le renforcement des moyens humains et financiers. Certaines feront l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle.

Je souhaite vous annoncer trois mesures prises par mon ministère :

1. Je souhaite réaffirmer la nécessité d'une représentation des communes dans la gouvernance d'un Grand Site. L'association étroite des maires aux décisions prévues dans l'organisation de la gouvernance sera dorénavant un critère pour labelliser un Grand Site.
2. Je vais également confier aux Grands Sites de France une mission d'essaimage de leurs méthodes en dehors de leurs territoires.
3. Chaque Grand Site devra prévoir un ensemble d'indicateurs annuels qui seront associés aux orientations de son programme dans un cadre minimal proposé par l'État.

Ces mesures permettront de renforcer le travail effectué par les réseaux des Grands Sites de France et d'améliorer la prise en compte des paysages.

Pour revenir à ce qui nous réunit ici aujourd'hui, je tiens à saluer l'excellent projet porté par Alain

Freytet et le Conservatoire du littoral. J'ai été séduite par l'effacement et la discrétion du travail du paysagiste qui a permis de révéler en douceur un lieu autrefois dégradé et de redécouvrir un paysage grandiose avec une modestie de moyens.

Ce projet donne du sens à ce que j'essaie de porter au quotidien : un accès libre et populaire aux rivages sauvages, qui donne l'occasion aux visiteurs de vivre une expérience sensible et essentielle. Il permet à nos concitoyens de s'immerger dans un paysage immuable à la beauté restaurée et anticipe les grandes évolutions climatiques en intégrant les nécessaires actions de reconquête du bon état des lieux naturels, de la qualité de l'eau et aussi de la biodiversité. Ce projet redonne vie au milieu tout en s'appuyant sur un héritage historique et géographique de grande valeur. Il illustre aussi la manière dont l'apport opérationnel et créatif des professionnels du paysage peut venir en appui aux diverses politiques publiques.

Je tiens à féliciter à nouveau le binôme entre Alain Freytet et le Conservatoire du littoral qui symbolise une vision du paysage pour tous, au service de la transition écologique.

Ce Grand Prix démontre que l'ambition de mettre le paysage au cœur de nos politiques d'aménagement ne saurait se faire sans la compétence des paysagistes concepteurs. À travers leur expérience du terrain et leur mission transversale, ils peuvent proposer des solutions concrètes et innovantes, qu'il s'agisse d'adapter les espaces publics aux mobilités douces, de réintégrer la nature en ville, de lutter contre l'artificialisation des sols ou, enfin, de restaurer des écosystèmes sur des sites protégés.

J'invite maintenant Agnès Vince et Alain Freytet à venir recevoir leurs trophées.



La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie remet le trophée du Grand Prix National du Paysage 2022 aux porteurs du projet lauréat Cap Fréhel : Alain Freydet, paysagiste concepteur et le Conservatoire du Littoral, représenté par sa directrice Agnès Vince.

Remise du trophée du Grand Prix National du Paysage

Discours d'Agnès VINCE, Directrice du Conservatoire du Littoral

Madame la ministre,

Tous mes remerciements au nom du Conservatoire du littoral, d'avoir associé à l'action qui est la nôtre les gestionnaires de nos sites, celui du cap Fréhel en particulier.

Mes remerciements les plus chaleureux et sincères à mes collaboratrices et mes collaborateurs, aux délégués de rivage, en particulier, qui ont su travailler avec Alain Freytet se laissant séduire, convaincre et enseigner. Je remercie aussi ceux qui œuvrent au quotidien au sein du siège de Rochefort pour défendre cet atout du paysage au sein de notre mission de protection du littoral.

Je tiens à remercier également les membres du jury pour votre confiance et pour la reconnaissance de l'action du paysage au profit des espaces naturels protégés, en particulier le littoral.

Mes remerciements également à Stéphane Riallin pour son implication au sein de la délégation Bretagne, telle qu'illustrée par le film.

La parole donnée par le Conservatoire du littoral à Alain Freytet, depuis près de 25 ans, a permis de tracer progressivement, par capillarité, une pratique complice et créatrice, une action enthousiaste dont ont pu bénéficier une centaine de sites littoraux.

Notre collaboration démontre l'apport professionnel, intellectuel et opérationnel du paysagiste dans la restauration des écosystèmes sur les sites protégés. Cette expérience réussie entre un maître d'ouvrage public et un praticien paysagiste privé est résolument moderne.

Son succès réside dans la mobilisation des aspects théoriques et culturels, mais également dans la restauration et la valorisation d'espaces naturels protégés, fragiles, à la fois convoités et adulés. Les 40 millions de visites annuelles

prouvent la réussite de notre collaboration, réussite qui réside principalement dans les émotions que les sites restaurés offrent à tous les citoyens.

Ensemble, nous avons œuvré pour forger un regard individuel et collectif sur le paysage présent, passé et futur, pour familiariser les citoyens, les garde-littoral, les acteurs de l'aménagement aux valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles du paysage.

Grâce aux compétences d'Alain et de nombreux autres paysagistes qui travaillent à nos côtés, nous avons renforcé, progressivement, notre bagage professionnel, nous avons appris à regarder, par l'observation patiente, à identifier phénomènes visuels, auditifs, olfactifs qui caractérisent un paysage. Nous avons appris à agir ensemble pour construire des solutions alternatives à la prolifération, négligente, parfois, de modèles d'aménagement (VRD, stationnements standardisés), facteurs de banalisation d'une certaine « France moche », dénoncée régulièrement.

La sensibilité esthétique, le minimalisme, mais également l'ambition d'Alain Freytet dans l'œuvre qu'il construit nourrissent une initiative régulière fondée sur la confiance et le sentiment de développer un état d'esprit, sur le long terme. Cette fidélité réciproque, nous la revendiquons. Pour le Conservatoire du littoral, l'apport du paysage est efficient et s'inscrit pleinement dans la politique de protection du patrimoine naturel portée par votre ministère et que nous mettons en œuvre au travers d'acquisitions foncières, mais également à travers la gestion, la restauration des espaces, des écosystèmes et la reconquête de la biodiversité.

Le paysage a également sa place dans la concrétisation du lien entre la valeur du patrimoine naturel et le patrimoine culturel. Sur les sites du Conservatoire qui comportent un grand

nombre de traces historiques de l'architecture maritime et littorale, des phares, des forts, des domaines balnéaires, agricoles, de villégiature, d'activités maritimes attendant d'être restaurées et réhabilitées. Pour tous ces projets, la place du projet de paysage est majeure pour le traitement des accès, des déambulations, de la régularisation du stationnement, des liens de matérialité des espaces végétaux et des espaces construits. Ce sont beaucoup de décisions qui ne sont pas toujours consensuelles.

Le paysage est également un levier de médiation au service des acteurs locaux et territoriaux. J'en profite pour remercier les services de l'État, la DREAL en particulier, aux côtés desquels nous œuvrons au quotidien. Nous vous remercions pour la considération que vous nous témoignez.

Le paysage est aussi favorable aux alliances entre l'écologie et l'agriculture, en leur apportant une certaine désirabilité comme évoqué lors des tables rondes.

Par ses actions, le Conservatoire contribue à la politique du paysage et au développement de la commande publique de paysages. Nos actions favorisent depuis 45 ans les études de diagnostic, les schémas d'intention paysagère, les chantiers, les commandes à de nombreux paysagistes.

L'appropriation par la discipline de la réflexion sur l'espace naturel littoral permet progressivement au vivier des paysagistes de s'acculturer à ces problématiques. Je pense aux grands prix du paysage, comme Bernard Lassus auquel nous devons le Jardin des retours, inauguré en 1991 à Rochefort, à proximité de notre siège national, ou comme Gilles Clément qui œuvre depuis 1988 dans le fabuleux domaine du Rayol, sur la Côte d'Azur.

Notre ambition est d'offrir des opportunités à un grand nombre de paysagistes qui développent des points de vue, des partis pris et des méthodes différentes.

L'École d'architecture et de paysage de Bordeaux ainsi que d'autres écoles à travers le pays peuvent nous aider par des workshops. Nous avons un partenariat historique avec l'École de Versailles, mais réfléchissons à établir d'autres partenariats avec l'enseignement et la recherche.

Cette année, nous avons ouvert pour la première fois un poste de paysagiste-conseil de l'État faisant ainsi le lien avec le vivier national d'experts très aguerris en matière de politiques publiques, actifs pour appuyer les services de l'État et, désormais, ouvert aux enjeux de conservation et de valorisation pour le paysage des espaces protégés du littoral.

Le Conservatoire œuvre en partenariat avec divers acteurs publics du paysage comme des CAUE qui nous apportent des compétences, une acculturation bénéfique, une dimension architecturale, urbanistique et environnementale du paysage, à la fois pour le paysage historique, mais, également, pour définir le paysage contemporain et celui de demain.

Avant de lui céder la parole, je souhaite rappeler les autres projets d'Alain Freytet : le fort de l'île Madame, les belvédères de la Grande Chaloupe (Réunion), le puy de la Croix dans le Limousin et le territoire autour de Bonifacio.

Un grand merci Alain !

Travailler en complicité

Le schéma d'intention, la réflexion première pour le projet du Cap Fréhel, s'est réalisé au sein d'une équipe soudée regroupant des compétences complémentaires avec Franck Watel, scénographe et graphiste, Cécile Auréjac, interprète du patrimoine et Richard Dumas, architecte. Lors de cette première phase de travail, une étroite concertation a donné naissance au sens même du projet. Ce mode d'élaboration du projet de paysage est permis par mon statut : Je travaille seul, sans salarié ni agence, mais jamais tout seul, puisque je collabore toujours avec d'autres paysagistes ou d'autres experts. Ce travail en équipe permet un contact direct et complice avec la maîtrise d'ouvrage, comme cela a été le cas avec le Conservatoire du littoral ce qui a permis au projet de se construire avec une grande limpidité, en toute sobriété.

Le Conservatoire du paysage

Cette complicité avec le Conservatoire est née il y a 30 ans en Corse. Les multiples projets y ont été le fruit d'un travail au quotidien de tâtonnements, de questionnements et de discussions et même parfois d'erreurs, car, comme dit Michel Muracciole, délégué du Conservatoire du littoral en Corse: « On a le droit à l'erreur ». Ce travail au quotidien, je le mène également sur d'autres façades littorales ainsi qu'avec le pôle patrimoine à travers des formations paysage et des publications des recueils d'expérience sur la démarche paysagère.

Les Grands sites de France

Les parcelles du Conservatoire du littoral sur le site du Cap Fréhel sont gérées par la commune de Plévenon et par le Grand site cap d'Erquy – cap Fréhel. Les Grands sites de France agissent en complémentarité étroite avec Conservatoire du littoral. J'ai la chance d'être paysagiste-conseil du réseau des grands sites de France dont je salue le travail remarquable. L'attention portée au ressourcement, à l'inspiration et à la mobilisation a été le sujet des dernières rencontres du réseau à Ajaccio.

Les sites classés et les inspecteurs des sites

Au cœur des Grands Sites de France se trouve toujours un site classé accompagné par le travail

de l'inspecteur des sites et de l'Architecte des Bâtiments de France. Les inspecteurs des sites sont les « hussards verts de la République ». Leur travail, éreintant et pas toujours gratifiant, rend ces paysages plus beaux et plus durables. Ma mission de paysagiste conseil de l'Etat m'a permis de les côtoyer au quotidien. L'Association des paysagistes conseil de l'Etat qui nous regroupe s'engage dans la transition écologique. Elle constitue un lieu de mobilisation comme les écoles de paysage.

L'école Nationale Supérieure de Paysage

Je participe également à la formation des futurs paysagistes à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles. J'y enseigne presque depuis ma sortie de l'école notamment le croquis, la géologie et la géomorphologie, sciences qui nous assurent une compréhension du socle non vivant des paysages. L'école du paysage est un foyer de réflexion à travers son laboratoire de recherche en projet de paysage qui permet à des praticiens comme moi de prendre du recul sur leur propre pratique.

Paysage de l'après-pétrole (PAP)

Ce collectif constitue un autre lieu d'échanges et de pensées en paysage. La multiplicité des points de vue et des échanges permet de mieux témoigner la façon dont la démarche paysagère est au service de la transition écologique.

La Creuse

Je ne pourrais pas mener cette réflexion si je n'étais pas enraciné dans un socle granitique, dans ce petit village creusois où ma femme a réinvesti les lieux, remettant en état des parcelles travaillées par l'arrière-grand-père pour y cultiver et cueillir des plantes aromatiques et médicinales. Cet enracinement nous rapproche de la nature et nous recentre. Si tous nos concitoyens n'ont pas cette chance de vivre dans le village de leurs ancêtres, c'est peut-être sur les sites du Conservatoire du littoral et des grands Sites de France qu'ils pourront se ressourcer. Ces lieux de grande beauté sont comme des rites nécessaires pour la prise de conscience que le monde est beau et qu'il faut le protéger.



Discours de clôture des lauréats du Grand Prix National du Paysage 2022, ici Agnès Vince, Directrice du Conservatoire du Littoral



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*